

Mises à jour du Jeudi 19 mars 2020

Zones à risque

[Zones à risque - Santé publique France – 18 mars 2020](#)

Arrêt de travail en l'absence de symptômes

Personnes à risque de Covid-19 grave

En l'absence de solution de télétravail, les personnes ayant un critère de fragilité reconnu en ALD ou ayant une grossesse en cours peuvent se connecter directement, sans passer par leur employeur ni par leur médecin traitant, sur le site declare.ameli.fr pour demander à être mis en arrêt de travail pour une durée initiale de 21 jours.

Lorsque la personne ayant un critère de fragilité n'est pas en ALD, elle s'adresse à son médecin traitant ou à son médecin de ville pour obtenir son arrêt de travail, dans les règles de droit commun.

[Assurance maladie. Communiqué de presse --17 mars 2020](#)

Cas contacts à haut risque

Ces personnes sont identifiées par l'ARS.

Elles doivent prendre contact avec leur employeur pour envisager avec lui les modalités de télétravail qui pourraient être mises en place. En l'absence de solution de télétravail, l'ARS communique les coordonnées de l'assuré, quel que soit son régime, au service médical de la Cnam qui prescrit un arrêt de travail. Pour les salariés agricoles et les exploitants agricoles (CCMSA), c'est le service médical de la caisse de MSA qui prescrit l'arrêt de travail, pour les assurés contraints d'interrompre leur activité professionnelle.

La durée de l'arrêt de travail est de 20 jours au maximum.

Proches de personnes à risque de Covid-19 grave

Ils doivent éviter les contacts autant que possible. Si impossible, porter un masque.

NDLR. Certains employeurs demandent une attestation certifiant la nécessité d'un arrêt de travail. **Une telle attestation ne peut être délivrée.** En rester à une attestation des pathologies du patient établie à la demande du patient et remise au patient pour faire valoir ce que de droit.

En cas de problème spécifique, ne pas hésiter à faire intervenir le médecin du travail.

[Ministère des solidarités et de la santé. Annexe 6. Délivrance des arrêts de travail et versement des indemnités journalières \(page 33\) - 18 mars 2020](#)

Critères de guérison = levée du confinement

NB. Une toux irritative peut persister.

Population générale

Au moins 8 jours après le début des symptômes
ET au moins 48h après disparition de la fièvre
ET au moins 48h après disparition de la dyspnée.

Pendant encore 7 jours, éviter les contacts rapprochés avec personnes fragiles.

Immunodéprimés

Au moins 10 jours après le début des symptômes
ET au moins 48h après disparition de la fièvre
ET au moins 48h après disparition de la dyspnée.

Pendant encore 14 jours, port du masque chirurgical lors de la reprise des activités professionnelles.

Soignants sans risque de forme grave

Au moins 8 jours après le début des symptômes
ET au moins 48h après disparition de la fièvre
ET au moins 48h après disparition de la dyspnée.

Pendant encore 7 jours, port du masque chirurgical lors de la reprise des activités professionnelles.

Soignants avec risque de forme grave

Au moins 10 jours après le début des symptômes
ET au moins 48h après disparition de la fièvre
ET au moins 48h après disparition de la dyspnée.

Pendant encore 7 jours, port du masque chirurgical lors de la reprise des activités professionnelles (14 jours pour les patients immunodéprimés).

Soignants ayant développé une forme grave de Covid-19

Critère virologique.

[Ministère des solidarités et de la santé. Lignes directrices pour la prise en charge en ville \(paragraphe 3\)– 18 mars 2020](#)

Allaitement

- Pas de preuve à ce jour d'une transmission par le lait. Le risque semble avant tout lié à une transmission par voie aérienne.
- Si la mère présente des symptômes, pas de contre-indication mais prendre toutes les précautions (dont lavage des mains avant de toucher l'enfant, port du masque pendant l'allaitement).
- Si extraction du lait, envisager que le lait soit donné à l'enfant par un tiers non infecté.

[American College of Obstetricians and Gynecologists. Covid-19. Mars 2020.](#)

Personnes fragiles

Correction du manque de précision dans la définition :

- Diabète insulino-dépendant non équilibré
- Femmes enceintes à partir du 3^{ème} trimestre

Fièvre

Il existe une discordance selon les sources à propos de la prévalence de la fièvre : les recommandations SRLF SFAR SFMU GFRUP SPILF mentionnent jusqu'à 60% de patients aapyrétiques lors de la prise en charge initiale.

Cette différence de prévalence pourrait s'expliquer par le fait que les premières séries (avec fièvre dans 83 à 98% des cas) portaient sur des cas symptomatiques le plus souvent hospitalisés, quand la recommandation Urgentistes/SPILF portait sur des patients parfois non hospitalisés moins graves.

Masques

NDLR. En accumulant les virus dans l'humidité du tissu, les masques tissus peuvent s'avérer être des « nids à virus » propices à l'infection.

Si la pénurie devait amener à réaliser une « médecine de brousse », il semblerait préférable d'opter pour une option de recyclage des masques chirurgicaux :

- Manipuler les masques en ne touchant que les élastiques
- Mettre les masques usagés dans une boîte fermée sèche (si possible avec un dessicant type gros sel)
- Attendre 6 jours avant de les réutiliser.

[REPIAS. Tout savoir sur le juste port du masque. - 18 mars 2020](#)

[Ministère. Quel masque porter en ville? - 18 mars 2020](#)

[Ministère. Quel masque porter en EHPAD? - 18 mars 2020](#)

Transmission

[NEJM. Aerosol and surface stability of SARS-Cov-2. 17 mars 2020](#)

Soins dentaires

Les cabinets dentaires doivent cesser les soins mais maintenir une permanence téléphonique dans le but de rassurer et d'aiguiller en cas de besoin.

Une permanence de chirurgiens-dentistes sera mise en place par les conseils départementaux.

[Ordre National des Chirurgiens Dentistes. Organisation de la PDS d'urgence - 18 mars 2020](#)

[Association dentaire française. Prise en charge des urgences dentaires en période pandémique Covid-19.](#)

Langue étrangère

[Traducmed. Supports d'information traduits](#)

Langue des signes

[Société Française de Santé en Langue des Signes. Vidéo d'information -18 mars 2020](#)

Enfants

- Le suivi obligatoire des nourrissons doit être assuré, ainsi que les programmes de vaccination.
- Si l'on peut espérer que le renforcement des mesures d'hygiène et le confinement réduisent l'incidence des autres maladies infectieuses, elles n'auront pas disparu pour autant, il faut assurer leur diagnostic et prise en charge.
- La prise en charge des maladies chroniques doit continuer, au besoin en téléconsultation.

[AFPA. Qui vient au cabinet?](#)

[SNPF. Arbre décisionnel de prise en charge d'un enfant suspect Covid-19. - 15 mars 2020](#)